



“ TOURNOI DE NOEL MIRIBEL TT “

Dimanche 20 décembre 2026

2000€ de dotation (espèces + bon d'achat + lots)

- 1. Catégorie de l'épreuve : TOURNOI REGIONAL**
- 2. No d'homologation : 2535/2025-R**
- 3. Nombre de Tables : 24**

Article 1 :

Adresse : Gymnase de la Chanal, 200 Rue de la Tuilière 01700
MIRIBEL

MIRIBEL est situé à 10 km à l'Est de LYON.

Article 2 : Tableaux et horaires :

Tous les tableaux seront primés à partir des 1/4 de finales.

Les dotations en espèces et bons d'achats sont portés à titre indicatif et pourront être modifiées en fonction d'un nombre minimal de participants par tableaux.

Tableaux	Fin du pointage	Heure début	Quarts ¼	Demi ½	Finaliste	Vainqueur
A NC à 899	7H45	8H00	Lots	15€	25€	60€
B NC à 1499	8H45	9H00	Lots	30€	55€	90€
C NC à 1699	11H15	11H30	Lots	35€	75€	120€
D NC à 1099	12H15	12H30	Lots	20€	40€	70€
E NC à TS	13H15	13H30	Lots	45€	100€	200€
F NC à 1299	14H15	14H30	Lots	30€	45€	80€
G NC à 1999	15H15	15H30	Lots	40€	80€	150€

Article 3 - Le nombre de joueurs autorisés dans chaque tableau

Chaque tableau sera limité à 72 joueurs maximum, sauf le tableau F.

Pour le bon déroulement la compétition, en accord avec le jugearbitre, l'organisation se réserve le droit : - de modifier le nombre de participants de certains tableaux - d'annuler le tableau, si moins de 20 inscrits - de réduire le montant des récompenses (divisé par 2, arrondi à l'euro supérieur) si ce nombre est inférieur à 36.

Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux par joueur.

Article 3 Bis - Tirage au sort public

Le tirage au sort sera effectué 20 minutes avant le début de chaque tableau avec une mise en poule par blocs, sous la direction de Monsieur PEUTIN Corentin, Juge arbitre officiel du tournoi, assisté du comité d'organisation désigné pour ce tournoi.

Article 4 - Déroulement de la compétition :

Le premier tour de chaque tableau se fera par poules de 3. Les deux premiers de poule seront qualifiés pour entrer dans un tableau final à élimination directe.

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points, avec un temps d'adaptation de 2 minutes avant chaque partie.

Le juge arbitre pourra prononcer le forfait s'il ne se présente pas à l'appel de son nom.

Une tenue et un esprit sportifs sont de rigueur, les balles plastiques seront fournies par les joueurs. Le juge-arbitre dispose des pleins pouvoirs pour gérer les litiges et prendre les décisions qui seront jugées nécessaires.

Article 5 - Modalités de participation des joueuses féminines :

Les féminines seront acceptées en tableau masculin.

Article 6 – Mention des catégories d'âges le cas échéant :

Attention particulière : Les benjamins pourront participer au tournoi dans le cadre prévu par le règlement fédéral.

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

Article 7 – Prise en compte des résultats pour le classement :

Les résultats seront pris en compte pour le calcul des classements FFTI, la prise en compte des points licence est effectué au 1er septembre pour l'inscription dans les tableaux.

Article 8 – Nom et coordonnées du juge d'arbitre principal qui officiera :

Corentin PEUTIN : 07 82 11 67 64 - JA3

Article 9 - Montant et date de clôture des engagements :

Les inscriptions ainsi que le règlement sont à effectuer au préalable par carte bancaire sur le site internet

<https://www.helloasso.com/associations/miribel-tennis-de-table/adhesions/tournoi-de-noel-du-20-12-2026-miribel-tennis-de-table-2>

1 tableau = 9€

Votre inscription ne sera validée qu'à réception du paiement, sous réserve des places disponibles.

La date limite des inscriptions en ligne se terminera le Samedi 19 décembre à 12h.

En cas de désistement, un remboursement de 100% du montant de l'inscription sera effectué sous présentation d'un justificatif médical.

La demande devra être effectuée dans les 7 jours suivants la date du tournoi.

Fin de la compétition prévue vers 23heures.

Article 10 - Le pointage

La clôture des inscriptions se fera 15 minutes avant le début du tableau. Tout joueur non pointé à l'heure de fin de pointage ne pourra pas participer au tableau concerné.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements Administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 11 - Coordonnées du responsable de l'organisation :

Pour toute demande d'information, vous pouvez joindre l'organisation par email : **miribeltt01@gmail.com** ou par téléphone auprès de **Mr VIALLET 06 10 07 17 19**

Article 12 – Montant des récompenses

2000 euros en espèces et bons d'achat, lots pour les Quarts de finaliste.

Article 13 - Buvette :

Une buvette située dans l'enceinte du gymnase proposera restauration et boissons tout au long de la journée. Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'interruption durant les heures de repas.

Article 14 - Droit à l'image

Tout joueur ou accompagnateur présent lors du tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos ou vidéo dans le cadre de la publicité de celui-ci (site internet, presse, réseaux sociaux, etc.)

Article 15 - Vols et accidents :

Le club de Miribel TT décline toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir dans l'enceinte du gymnase, ses abords ou durant le trajet (vol, accident, dégradation, ...). En cas de détérioration, les frais seront à la charge de la personne impliquée.

Article 16 - Point de règlement :

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTI : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre."

Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous.

Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6) -> pour consulter les Règles du Jeu :

www.fftt.com

Tous les participants au tournoi devront présenter au juge arbitre un document officiel (voir article 11.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical :

- Si la mention << certificat médical présenté >> figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer :
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.
- Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :
 - * Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
 - * Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) * Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : **<https://malicence.fftt.com>**
 - * Accès à l'application FFTT pour smartphones (Android et IOS)
- Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

RENDEZ-VOUS A MIRIBEL LE 20 DECEMBRE 2026

Attestation du Juge-Arbitre

Je soussigné Corentin Peutin, vivant au 111 avenue Foch 94100 SaintMaur-des-Fossés, m'engage à juge-arbitrer le Tournoi régional du Miribel TT le 20 décembre 2026.

A Saint-Maur-des-Fossés, le 31 janvier 2026

C. Peutin